



Madame, Monsieur

Pour l'année scolaire 2019/2020, chaque nouveau lycéen scolarisé dans la région Auvergne-Rhône-Alpes doit effectuer une demande pour obtenir le **Pass'Région**. (3 Prépa-Métiers, 1<sup>ère</sup> année de CAP, 2<sup>nde</sup> Bac Pro ou toute personne non titulaire d'un Pass'Région)

Le **Pass'Région** sera ensuite valable durant toute la scolarité et sera re-crédité chaque année. (Montants différents selon le niveau de classe)

Pour aider les jeunes dans leur scolarité, le **Pass'Région** comprend notamment **2 dispositifs**

**1. Un crédit pour l'achat des manuels scolaires** qui concerne tous les lycéens. Il varie selon le niveau d'étude.

1 <sup>ère</sup> année de CAP et 2 <sup>de</sup> Bac Professionnel	100 Euros
3 <sup>o</sup> Prépa Métiers	70 Euros
Terminale CAP	50 Euros
1 <sup>ère</sup> et Terminale Bac Professionnel	50 Euros

**2. Un crédit pour l'acquisition pour l'achat du 1<sup>er</sup> équipement professionnel.**

Ce dispositif est destiné uniquement pour les élèves rentrant en 1<sup>ère</sup> année de CAP ou en 2<sup>nde</sup> bac professionnel.

Le montant dépend du niveau et du type de formation.

DIPLOME	Formation	1 <sup>er</sup> équipement
Diplôme National du Brevet	3 <sup>ème</sup> Prépa Métiers	<b>Non bénéficiaire</b>
2 <sup>de</sup> Bac professionnel	Boulangerie/pâtisserie	230 Euros
	Restauration (Cuisine et CSR)	200 Euros
1 <sup>ère</sup> année Certificat d'Aptitude Professionnelle et CAP 1 an	Cuisine	200 Euros
	Restaurant (commercialisation et service en HCR)	200 Euros
	Boulangerie	150 Euros
	Pâtisserie	200 Euros
	Chocolaterie	200 Euros

**Important :** Cette aide sera versée non pas sous forme de virement bancaire, mais par la création d'un porte-monnaie "Aide au premier équipement" accessible avec votre carte chez nos partenaires.

En plus de ce double dispositif, le **Pass'Région** offre également de multiples avantages aux jeunes. Pour en prendre connaissance, veuillez vous rendre sur le site internet mentionné ci-dessous.

[jeunes.auvergnerrhonealpes.fr](http://jeunes.auvergnerrhonealpes.fr)

**Pour commander le Pass'Région,**

La démarche sur le site est relativement intuitive, cependant voici une consigne à respecter pour :

**L'étape 5** concernant la filière de l'élève

- Cocher la filière 5 : pour les 1<sup>ère</sup> années de CAP, CAP 1 an et 2<sup>nde</sup> bac professionnel **avec bourse d'équipement**.
- Cocher la filière 12: pour les 3<sup>ème</sup> Prépa Métiers

### **IMPORTANT**

Merci de faire cette démarche par internet le plus rapidement possible.

La demande et la création du **Pass'Région** ne seront effectives qu'après la validation de l'inscription de votre enfant par l'établissement (Fin juin/Mi juillet puis fin Août)

Cordialement  
Mr BLACHON  
Réfèrent **Pass'Région** pour l'établissement